

Secrétariat de l'inspection
Affaire suivie par :
Virginie SPARTA

Tél : 03 85 52 13 44
Mél : 0710092P@ac-dijon.fr

1 rue des pierres
71400 AUTUN

Autun, le 6 novembre 2023

L'inspectrice de l'éducation nationale,

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'école
Mesdames et messieurs les enseignantes et
enseignants
Mesdames et messieurs les enseignantes et
enseignants spécialisés et psychologues du RASED

NOTE D'INFORMATION SORTIES SCOLAIRES / INTERVENANTS EXTERIEURS / SRAV / APQ

La circulaire de rentrée 2023-2024 réaffirme le rôle émancipateur de l'École, notamment à travers les objectifs d'ouverture au monde, d'épanouissement collectif et individuel qu'elle fixe. Les sorties scolaires, la mise en œuvre de projets avec intervenant, la pratique régulière d'une activité physique sont autant d'expériences qui, tout au long du parcours de l'élève, participent à cette ambition.

1/ L'organisation des sorties et voyages scolaires dans les écoles publiques

- Un nouveau texte de référence - la circulaire du 13/06/23 - est paru au BO n°26 du 29/06/23 <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo26/MENE2310475C>. Il abroge la circulaire du 21/09/99 et ses ajustements de 2005 et 2013.
- Les principaux changements concernent les trois points suivants :
 - Redéfinition du périmètre des sorties scolaires obligatoires
Celles-ci se déroulent durant les heures d'enseignement inscrites à l'emploi du temps des élèves mais peuvent également comprendre maintenant la pause méridienne. Elles ne sont pas soumises à l'autorisation préalable des responsables légaux et, même si cela reste fortement recommandé, ne requièrent pas obligatoirement la souscription à des assurances personnelles « responsabilité civile » et « individuelle accidents corporels ».
 - Nouvelle procédure de validation des sorties scolaires avec nuitée(s)
A partir du mois de janvier 2024, les voyages scolaires seront désormais autorisés par l'IEN de circonscription, après accord du directeur d'école et information au DASEN, qui, en cas de séjour hors du département, en avertira son homologue du département d'accueil dans les meilleurs délais.

- Evolution du taux d'encadrement pour les sorties avec nuitées à l'école élémentaire
Deux adultes dont au moins un enseignant sont requis pour 24 élèves (au lieu de 20 auparavant). Au-delà de 24 élèves, il faut compter un adulte supplémentaire par tranche de 12 élèves (au lieu de 10 auparavant).
- Les nouveaux formulaires mis en ligne sur le site EPS 71 à l'adresse <https://eps71.cir.ac-dijon.fr/textes/sorties-scolaires/> sont dorénavant les seuls à devoir être utilisés.

2/ Les interventions extérieures en milieu scolaire

- Elles sont encadrées par la note de service départementale d'avril 2018, consultable à l'adresse https://eps71.cir.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/2/textes/Intervenants/archives_2019-20/Note-de-service-Intervenants-Ext%C3%A9rieurs-DSDEN-71-avril-2018.pdf
- Ce texte rappelle les principes pédagogiques suivants :
 - Un module d'intervention dans une classe ne peut dépasser **12 heures**.
 - Pour une même classe, **le nombre de modules avec intervenant ne peut être supérieur à 3 au cours de l'année scolaire**, toutes disciplines d'enseignement confondues (sans compter la natation scolaire).
- Les formulaires 2023-2024 sont disponibles sur le site EPS 71 <https://eps71.cir.ac-dijon.fr/intervenants-exterieurs-2/>. Ils devront être adressés à l'équipe de circonscription, dûment renseignés, en respectant un délai permettant le traitement avant le début de l'intervention.

3/ Le Savoir Rouler À Vélo (SRAV)

- Le BO n°24 du 15/06/23 <https://www.education.gouv.fr/bo/2023/Hebdo24/SPOV2315337J> fait de la mise en œuvre du SRAV - savoir sportif fondamental - un axe prioritaire à l'échelle nationale.
- Au cours de l'année 2023-2024, les enseignants titulaires 2^e année (T2) bénéficieront d'une formation dédiée à cet enseignement. Dans le cadre des Rencontres de la maternelle (journée inscrite au plan de formation de circonscription, le 22/11/23 au Creusot), les adjoints de cycle 1 pourront faire le choix de s'inscrire à l'atelier « Savoir pédaler, bloc 1 du SRAV ».
- Des nombreuses ressources ont été identifiées par le groupe EPS 71 pour accompagner les équipes. Elles sont accessibles à l'adresse <https://eps71.cir.ac-dijon.fr/pedagogie/ressources-departementales/savoir-rouler-a-velo-srav/>.
- Les règles applicables en Saône-et-Loire pour toute sortie scolaire à vélo sur route sont rappelées dans la note départementale, téléchargeable à l'adresse https://eps71.cir.ac-dijon.fr/wp-content/uploads/sites/2/Organiser_une_sortie_cyclisme_sur_route.pdf.
- Les consignes relatives à l'organisation de la session d'agrément SRAV pour les accompagnateurs bénévoles seront transmises aux directions d'école dans les meilleurs délais, courant la période 2.
- Vos interlocuteurs privilégiés pour toute question liée au SRAV sont Priscilla Lagrange-Thibert, conseillère pédagogique en charge du dossier EPS (cpeps.autun@ac-dijon.fr / 03 85 52 05 32) et Jean-Luc Bonnetain, IDSR (Jean-Luc.Bonnetain2@ac-dijon.fr / 06 17 22 63 96).

4/ Les 30 minutes d'Activité Physique Quotidienne (APQ)

L'APQ doit maintenant être mise en place dans 100% des classes élémentaires. Le sujet doit être abordé en conseil d'école.

- La note de service du 27/07/22 est consultable à l'adresse <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo30/MENE2220806N.htm>, elle acte la généralisation de la mise en œuvre de l'APQ dès le cycle 2 et en précise les contours.
- A l'échelle de la circonscription d'Autun, les adjoints des cycles 2 et 3 volontaires ont bénéficié en première période d'une formation « Mettre en œuvre l'APQ ».
- Comme l'an passé, le groupe EPS 71 travaillera cette année encore à la création de nouvelles ressources ainsi qu'à l'animation de temps forts à destination des élèves. A ce titre, le groupe propose un nouveau défi APQ. Son déroulé et son contenu seront développés dans la prochaine lettre "Ecole 71" en ligne le 13 novembre. Un lien actif y sera inséré pour vous permettre d'inscrire vos classes.
- Pour mémoire, les outils conçus l'an passé sont toujours disponibles sur le site <https://eps71.cir.ac-dijon.fr/pedagogie/ressources-departementales/30-minutes-apq/>

L'inspectrice de l'éducation nationale

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'V. Sparta', written over a horizontal line.

Virginie Sparta